

Le Maire de la Commune de NANTIAT

Vu le code des communes ;
Vu le code de la voirie routière ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune ;
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1;
Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière - Livre 1 - Signalisation des routes ;
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande d'arrêté reçue le 19 septembre 2022, par laquelle la Société ALLEZ & CIE, , demeurant ZA DU PUY GAILLARD – 87520 ORADOUR SUR GLANE, demande pour le compte du SEHV **des travaux d'extension de réseau électrique** rue de Las Planchas, il y a donc lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique.

ARRÊTE

Article 1 : Considérant **les travaux énoncés ci-dessus**, il y aura rétrécissement de la chaussée signalé par des panneaux AK3 et AK5 , restriction sur section courante et empiètement sur chaussée.
Les travaux débuteront le 3 octobre 2022 pour une durée de 60 jours.

Article 2 : La signalisation par des panneaux sera mise en place, surveillée entretenue et déposée par les soins et aux frais de l'entreprise, conformément à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie signalisation temporaire).

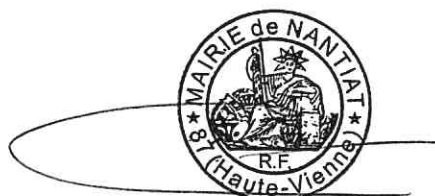
Le pétitionnaire demeure seul responsable des accidents qui pourraient survenir du fait ou en raison des travaux ou de l'absence ou de la négligence apportée à la signalisation réglementaire du chantier.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera faite à :

- Au bénéficiaire pour attribution,
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Bellac,
- Monsieur le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Vienne,
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes ELAN – Service de Collecte,
- Monsieur le Directeur/responsable du bureau de la Poste à Nantiat,
- Monsieur le Directeur du service SAMU/SMUR 87.

A Nantiat, le 23 septembre 2022

Le Maire,



Daniel PERROT